DÉCLARATION SOLENNELLE DE L'ÉPOUX OU DU CONJOINT DE FAIT SURVIVANT

Concernant la distribution dévolue par legs ou transmissions sous forme de succession de la personne défunte en vertu de la Loi sur les Indiens et des droits des survivants en vertu des dispositions transitoires fédérales prises conformément à la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux

Énonce de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Le présent énoncé explique pourquoi vos renseignements personnels sont nécessaires et à quoi ils serviront. Seuls les renseignements nécessaires à la bonne administration du programme ou aux exigences de celui-ci sont recueillis. Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aux termes du paragraphe 8(2) de celle-ci, des renseignements pourraient, dans certains cas, être divulgués sans votre autorisation. La collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels sont requises pour l'application des articles 42-50.1 de la Loi sur les Indiens http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/i-5/ et des articles 21, 36, 38(1), 39 et 50 de la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/F-1.2/ et sont nécessaires à votre participation. Nous utiliserons vos renseignements personnels et vos coordonnées pour traiter le formulaire. Nous transmettons les renseignements personnels que vous nous fournissez aux Bandes (gouvernements des Premières Nations) pour qui Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) fait le suivi de l'information. Les renseignements recueillis sont décrits en détail dans le fichier de renseignements personnels « Surveillance et conformité des instruments fonciers liés aux réserves », AANC PPU 096, détaillé à l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100011039/1100100011040, Les renseignements collectés seront conservés pendant une période de 30 ans après la dernière action administrative, puis transférés à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) comme documents d'archives. Comme l'indique la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander que des changements y soient apportés s'ils sont inexacts. Si vous constatez des erreurs après avoir communiqué vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre bureau au numéro sans frais 1-800-567-9604. Pour obtenir plus de renseignements sur des questions de confidentialité ou sur la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez téléphoner au Commissariat à la protection de la vie privée au 1-800-282-1376.

Remarque importante

Vous devez remplir ce formulaire si l'alinéa 38(1)a) de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux (LFFSRDIM*) exige votre consentement. En vertu du paragraphe 38(1) de la *LFFSRDIM*, l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur d'une succession ne peut pas procéder à la distribution de la succession à moins que l'une ou l'autre des conditions suivantes soit respectée :

- (a) le survivant consent par écrit à la distribution proposée;
- (b) la période de 10 mois stipulée dans le paragraphe 36(1) et toute prolongation accordée par les tribunaux en vertu du paragraphe 36(2) sont expirées et aucune demande n'a été faite en vertu du paragraphe 36(1) durant ces périodes;
- (c) il a été statué sur la demande présentée en vertu du paragraphe 36(1).

Remarque importante : Cette transaction peut avoir une incidence sur vos droits. Vous souhaitez peut-être obtenir un avis légal indépendant avant de faire cette déclaration solennelle.

Section A - Description légale de la terre		
Province ou territoire	Nom de la réserve	
Description légale de la terre		
Section B - Déclaration solennelle	e (en vertu de l'article 41 de la <i>Loi sur la preuve au Canada</i> , L.R. 1985, ch. C-5)	
Je,		
(No	m) (N° d'inscription au Registre des Indiens, s'il y a lieu)	
de	, dans la province ou le territoire de	
(Nom de la municipalité, ville,	etc.)	



Page 2 de 2

DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE :

1. Je suis	de
(époux ou conjoint de fait survivant)	(Nom du défunt et n° d'inscription au Registres des Indiens, s'il y a lieu)
décédé le	
(AAAA/MM/JJ)	
2. Je suis au courant de la demande de l'exécuteur testamentaire ou	
la propriét (Transférer, louer, etc.)	é.
(Transferer, louer, etc.)	
3. Je comprends mes droits en vertu du paragraphe 38(1) de la LFF	SRDIM.
4. J'ai obtenu une ordonnance de la cour en vertu de la LFFSRDIM a	à l'égard de la propriété. (Cochez la case qui s'applique)
Oui (joindre une copie des ordonnances de la cour) Non	
5. Par la présente, je donne mon consentement libre et éclairé à	la propriété.
<u> </u>	(Transfert, location, etc.)
ET JE FAIS cette déclaration solennelle consciencieusement en cro mêmes effets que si elle avait été faite sous serment.	yant qu'elle est vraie et en sachant qu'elle a la même force et les
DÉCLARÉ DEVANT MOI à	
de la province ou du territoire de	(and the control of the state o
	(province ou terriroire)
ce jour de , (Année)	
(Jour) (Mois) (Année)	
(Signature du déclarant)	(Signature du commissaire, etc.)

